

CONVENTION D'OBJECTIFS

Relative à l'entretien du balisage des circuits VTT

sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée du Garon

Entre

- La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG), représentée par sa présidente, Mme Françoise GAUQUELIN, d'une part,

Et

- L'association « Le Vélo Club de Brignais », sise 3 bd des Sports, à Brignais, représentée par son président, M. BELIN Jean Michel, d'autre part,

Préambule

Par une délibération n°XX/XX en date du XX XX 2018, le conseil communautaire de la CCVG a décidé d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « Vélo Club de Brignais » pour **l'entretien du balisage** des circuits VTT créés sur le territoire de la CCVG (Brignais, Chaponost, Millery, Montagny et Vourles), et des communes limitrophes suivantes : Brindas, Charly, Chassagny, Francheville, Grigny, Messimy, Orlénas, et Soucieu-en-Jarrest.

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention définit :

- les objectifs à atteindre par le Vélo Club de Brignais
- les conditions de partenariat entre la CCVG et le Vélo Club de Brignais
- les modalités d'attribution de la subvention

Article 2 – Objectifs à atteindre

Les objectifs à atteindre par le Vélo Club de Brignais sont les suivants :

- 1 - contrôle de l'état des balises, leur visibilité et dégagement de la végétation environnante. En cas de travaux d'entretien du chemin concerné (et non du balisage), le Vélo Club de Brignais fera un signalement à l'OTVG qui transmettra aux services techniques de la mairie concernée.
- 2 – En cas de besoin, petit débroussaillage et trace à créer, sur les abords de la parcelle F 0337 située à Millery, pour les circuits 221 et 223. En cas d'entretien plus conséquent, le Vélo Club transmettra à la CCVG qui fera intervenir un prestataire après en avoir informé le propriétaire (comme mentionné dans la Convention de passage – Article 3 a - signée avec le propriétaire).
- 3 - le remplacement des panneaux indicateurs sur l'ensemble du tracé, si nécessaire (à noter que l'achat des balises et du matériel nécessaire à la pose des balises sera à la charge de la CCVG)
- 4 - la transmission à la CCVG – avec copie à l'Office de tourisme de la Vallée du Garon (OTVG) – d'un compte-rendu trimestriel des activités
- 5 - une action de veille au printemps, comprenant :
 - contrôle de l'état des balises et remplacement au besoin en respectant les obligations communales (cf. Charte du balisage annexe) et la Charte du département pour les balises placées sur les poteaux du PDIPR (cf. annexe 2)
 - le signalement à la CCVG et à l'OTVG des problèmes constatés et réglés

Article 3 – Conditions de partenariat

Le Vélo Club de Brignais s'engage à fournir à la CCVG (avec copie à l'OTVG) à la fin de l'année un bilan détaillé des travaux effectués sur les circuits. :

- le contrôle des balisages et le remplacement des balises si nécessaire
- les copies des comptes-rendus mensuels envoyés à la CCVG en cours d'année.

Article 4 – Modalité d'attribution de la subvention

Le montant de la subvention est fixé à 800 €. Elle sera versée sous condition du respect des articles 2 et 3 de cette convention.

Cette subvention étant accordée pour la réalisation de l'objectif visé à l'article 2, en cas d'annulation ou de non-conformité aux engagements de départ, le Vélo Club de Brignais devra rembourser le versement effectué par la CCVG.

Le Vélo Club de Brignais présentera annuellement à la CCVG une demande de paiement pour le versement de cette subvention.

Article 5 – Durée de la Convention

La convention est conclue au titre de l'année 2022.

ARTICLE 6 - RÉILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait à Brignais, le

Mme Françoise GAUQUELIN
Présidente CCVG

M. Jean Michel BELIN
Président Vélo Club de Brignais